

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 5006

présenté par

M. Dubois

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 51, après le mot :

« agricole »,

insérer les mots :

« et aux financements nécessaires au renouvellement des générations en agriculture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'instar de l'accès au foncier, l'accès aux financements est crucial et trop souvent un obstacle pour les jeunes qui veulent s'installer. L'idée est d'insérer cet enjeu dans le cadre non seulement des politiques publiques mais aussi et surtout dans le cadre des politiques d'installation et de la transmission.

Le renouvellement des générations passera aussi par l'accessibilité des jeunes aux financements.

Ce sous-amendement vise donc à étendre la contribution de l'État au financement pour l'installation des jeunes agriculteurs.